



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le jeudi 28 mars 2024 à la maison communale à 20 heures.

Le 20 mars 2024.

La Directrice générale,
B.MAHY



La Bourgmestre ff
M. DE LEEUW

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Oreye pour l'exercice 2023.
2. Compte de la Fabrique d'Eglise de Grandville pour l'exercice 2023.
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Bergilers pour l'exercice 2023.
4. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Otrange pour l'exercice 2023.
5. Bâtiment de l'ex-Poste - a) résiliation de vente à l'amiable
- b) décision de remise en vente .
6. Vente des coffres forts de l'ex-agence Belfius – fixation des tarifs.
7. Situation de caisse du receveur régional au 31.12.2023.
8. Budget communal 2024 – communication approbation tutelle.
9. Ratifications arrêtés de police.

HUIS-CLOS

10. Ratifications désignations instituteurs primaires temporaires.
11. Ratifications désignations maîtres d'éducation physique/psychomotricité temporaires.